

## HABITATION ET ÉNERGIE

## Améliorer la performance énergétique

Elise Frioud

**La rénovation énergétique des bâtiments et le recours aux énergies renouvelables s'imposent de plus en plus. Des subventions sont disponibles à cet effet.**

La rénovation énergétique d'un bâtiment ou le recours aux énergies renouvelables permettent de réduire les besoins en énergie jusqu'à près de la moitié et de diminuer le coût du chauffage. Elles représentent également l'occasion d'améliorer le confort de l'habitation et d'en augmenter la valeur sur le marché. C'est, enfin, un geste pour l'environnement.

#### Soutien financier de la Confédération

Pour encourager l'assainissement énergétique des bâtiments, la Confédération a mis en place un programme financier. Depuis 2010, le «Programme bâtiments» soutient les améliorations de l'isolation thermique (fenêtres, toit, murs, sols) des bâtiments existants.

Un programme cantonal proposé par de nombreux cantons prévoit des subventions supplémentaires pour couvrir d'autres projets importants permettant de contribuer à une meilleure maîtrise de l'énergie dans les bâtiments. L'obtention du label Minergie ou Minergie-P

peut ainsi être subventionnée. La mise en place de technologies liées aux énergies renouvelables est aussi prise en charge. Les services de l'énergie cantonaux fournissent des informations utiles à ce sujet.

#### 60% des coûts de l'audit énergétique

L'audit énergétique est sans doute la première mesure à envisager. Il s'agit d'une analyse personnalisée des actions à entreprendre pour optimiser l'utilisation de l'énergie d'un bâtiment. Le programme bâtiment prend en charge 60% de son coût.

Grâce à la rénovation, les besoins en énergie du bâtiment peuvent être réduits de moitié

Le montant des contributions du programme bâtiment diffère ensuite selon la nature des travaux entrepris. A Genève par exemple, le «chèque bâtiment énergie» (programme national et cantonal réunis) prend par exemple en charge 15% du coût de remplacement des fenêtres (70 francs par m<sup>2</sup>) et 30% des coûts pour l'isolation de la toiture et des parois (15 à 40 francs par m<sup>2</sup>). Au total, 300 millions de francs sont disponibles chaque année, notamment via les recettes de la taxe sur le CO<sub>2</sub>.

En 2011, plus de 20000 projets ont été subventionnés pour 10800 francs en moyenne.

Toutes les rénovations ne bénéficient pas de contributions. Il faut pouvoir démontrer qu'après la rénovation, certaines exigences ont été atteintes en terme d'isolation énergétique. Des dérogations sont exceptionnellement accordées pour les bâtiments protégés et d'importance nationale ou régionale.

L'investissement réalisé en plus de l'aide du programme bâtiments est déductible du revenu imposable.

#### Chauffage au bois modernisé

La maison de la famille Reber à Saint-Antoine (FR) a été entièrement rénovée en 2007 après un incendie. La rénovation devait diviser la consommation d'énergie par cinq, tout en préservant le patrimoine culturel de la maison. C'est le bureau d'architectes Conrad Lutz Sàrl qui a pris en charge le chantier. Une isolation intérieure de 20 à 35 cm a été ajoutée et une chaudière à pellets a remplacé le poêle en molasse. La chaudière a été installée dans l'ancienne étable. Le silo contient 12 m<sup>3</sup> de granulés, soit la réserve nécessaire pour quatre années de chauffage.

#### SUR LE WEB

[www.leprogrammebatiments.ch](http://www.leprogrammebatiments.ch)  
Le site fournit des informations détaillées sur le programme et sur les conditions d'obtention des subventions.



Ce bâtiment du XVII<sup>e</sup> siècle a été rénové par le bureau Lutz architectes, spécialisé dans la construction respectueuse de l'environnement.



La maison de la famille Reber a désormais le label Minergie-rénovation.